

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE  
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 74151

## **ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

### **Arrêté portant révision de l'arrêté du 12 juin 2023 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets sociaux ou médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental du Loiret pour l'année 2023-2024**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9, R313-1 à R313-10 ;

**Vu** la délibération du 16 juin 2022 portant adoption et mise en œuvre du schéma départemental de cohésion sociale 2022-2026 ;

**Vu** l'arrêté consolidé, en date du 4 avril 2022, conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**Vu** l'avenant n°3, en date du 16 septembre 2022, à l'arrêté consolidé en date du 4 avril 2022 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**Vu** l'arrêté du 12 juin 2023 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets sociaux ou médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental du Loiret pour l'année 2023 - 2024

**Sur proposition** du Directeur général des services du Département ;

## **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le calendrier prévisionnel des appels à projets sociaux ou médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental du Loiret lancés au cours de l'année 2023-2024, est le suivant :

<b>Création d'un service d'accompagnement spécialisé à la prise en charge d'enfants avec problématiques sexuelles</b>	
Capacités et modalités d'accueil	<p>Le service d'accompagnement spécialisé à la prise en charge d'enfants confiés victimes ou auteurs âgés de moins de 13 ans de violence sexuelle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intervention d'une équipe mobile auprès de l'enfant victime à partir de son lieu de vie (AF, MECS, domicile familial) d'une capacité de 36 places ;</li> <li>- une possibilité d'hébergement temporaire dans une petite unité vie spécialisée exerçant des missions d'accueil et d'accompagnement (6 places).</li> <li>- un pôle d'appui technique pour les professionnels qui assument la prise en charge quotidienne de l'enfant dans la perspective d'un retour sur leur lieu d'accueil.</li> </ul>
Territoires d'implantation	Département du Loiret
Public concerné	Ce service apporte une aide aux mineurs confiés victimes ou auteurs âgés de moins de 13 ans de violences sexuelles intrafamiliales ou commises par un tiers ainsi qu'à leurs parents, fratrie, etc.
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de publication de l'avis d'appel à projet : décembre 2023</li> <li>- Date limite de dépôt des candidatures : avril 2024</li> <li>- Identification du/des porteur(s) de projet : 2<sup>nd</sup> trimestre 2024</li> <li>- Ouverture du service d'accompagnement spécialisé à la prise en charge d'enfants victimes ou auteurs de violences sexuelles : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024</li> </ul>

<b>Création d'un dispositif Educatif Logement et Accompagnement à l'Insertion (DELA)</b>	
Capacités et modalités d'accueil	<p>Le dispositif Educatif Logement et Accompagnement à l'Insertion (DELA) permet de préparer au mieux l'insertion des jeunes et vise à garantir un accompagnement et un logement de qualité tout au long de leur prise en charge.</p> <p>Le DELA vise à accompagner des jeunes vers l'autonomie dès 16 ans et à les inscrire dans les vies économiques, associatives et culturelles locales sur tout le territoire Loirétain.</p>
Territoires d'implantation	Département du Loiret

Public concerné	Mineurs confiés âgés de 16 à 18 ans proposant des hébergements en appartements diffus avec un suivi éducatif.
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Date de publication de l'avis d'appel à projet : Novembre 2023</li><li>- Date limite de dépôt des candidatures : février 2024</li><li>- Identification du/des porteur(s) de projet : 2<sup>nd</sup> trimestre 2024</li><li>- Ouverture du service d'accompagnement spécialisé à la prise en charge d'enfants victimes de violences sexuelles : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024</li></ul>

Les informations relatives à cet appel à projets seront publiées et consultables sur le site Internet du Département du Loiret [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)

**Article 2 :** Le calendrier a un caractère indicatif. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

**Article 3 :** Dans les deux mois suivants la publication au recueil des actes administratifs, les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur le présent calendrier auprès du Président du Conseil départemental.

**Article 4 :** Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, LE 21 juillet 2023

Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,



Romaric GUYON  
Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*